

Ex-praemio.

Numéro d'inventaire : 1979.23312 Auteur(s): Jean-Baptiste Sartelon Type de document : imprimé divers

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1787

Description : Feuillet simple collé sur feuille cartonnée et surplombé par un dessin de deux

enfants tenant le blason de l'établissement. Mesures: hauteur: 120 mm; largeur: 60 mm

Notes : (traduit du latin) " En commémoration perpétuelle de l'événement, en l'année 1787 de la rédemption, lors de la distribution publique et solennelle des prix de lettres du collège des Réguliers, connu sous le nom collège des Théatins, à Tulle ; Jean-Baptiste Sartelon, élève de Seconde année, a mérité et obtenu le second prix de discours français traduit en latin. En foi de quoi, après avoir apposé mon sceau, j'ai signé, ce 1er Septembre 1787. Ruffin C. R., Recteur du collège de Tulle. " Mention en haut de page sous le blason de l'établissement: "Grâce à la générosité de monsieur Joseph Froment, chevalier, citoyen de Tulle, magistrat à la cour de Versailles." Remarques: . Les Théatins ont assuré l'enseignement au collège de Tulle de 1785 à 1790. La précision "collège des Réguliers" est justifiée par le fait que, de 1764 à 1785, l'établissement était tenu par des séculiers. . "Oratio gallica in latinam conversa": cette locution correspond à ce que l'on appelle thème latin.

Mots-clés : Distributions de prix et livres de prix

Filière: Institutions privées Niveau: non précisée

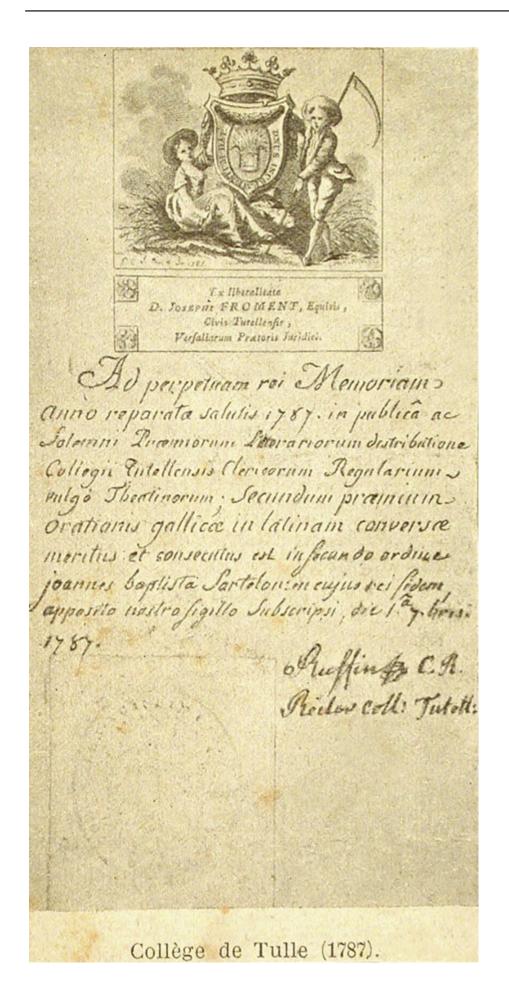
Nom de la commune : Tulle Nom du département : Corrèze

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 Lieux : Corrèze, Tulle

1/3





2/3





3/3